

# Projet pédagogique

Année scolaire 2021/2022



## Piscine municipale de Seclin

avenue du Président Allende 59113 Seclin tél. : 03.20.90.88.75

[piscine@ville-seclin.fr](mailto:piscine@ville-seclin.fr)

# Sommaire

1	Accueil des scolaires.....	3
1.1	Présentation des installations.....	3
1.1.1	Le hall et les vestiaires.....	3
1.1.2	Les bassins.....	4
1.2	Normes d'encadrement et réglementation scolaire.....	6
1.2.1	Normes d'encadrement à respecter ( circulaire n°2017-127 du 22-8-2017).....	6
1.2.2	Personnel réglementé.....	6
	Enseignants.....	6
	Professionnels qualifiés et agréés (MNS).....	6
	Intervenants bénévoles agréés.....	6
	Intervenants bénévoles non agréés.....	6
	ATSEM.....	6
	AVS.....	6
1.2.3	Sécurité.....	7
	Personnel de surveillance.....	7
	Dispositif de sécurité.....	7
	La sécurité est l'affaire de tous.....	7
1.2.4	Règlement intérieur à l'usage des scolaires.....	8
2	Pédagogie scolaire.....	9
2.1	Orientation du cadre institutionnel.....	9
2.1.1	Un protocole d'évaluation de l'académie de Lille.....	9
	Évaluation d'un niveau de familiarisation.....	10
	Évaluation d'un niveau d'autonomie.....	10
	Évaluation d'un niveau d'autonomie.....	10
2.2	Mise en œuvre de la pédagogie.....	14
2.2.1	Le protocole d'évaluation des maîtres nageurs.....	14
2.2.2	Évaluations de début et de fin de cycle.....	15
2.2.3	Le livret personnel de l'élève.....	17
2.2.4	Fiches d'aide pédagogique pour les enseignants.....	18
2.2.5	Mise en commun des données statistiques.....	20

# 1 Accueil des scolaires

## 1.1 Présentation des installations

### 1.1.1 Le hall et les vestiaires



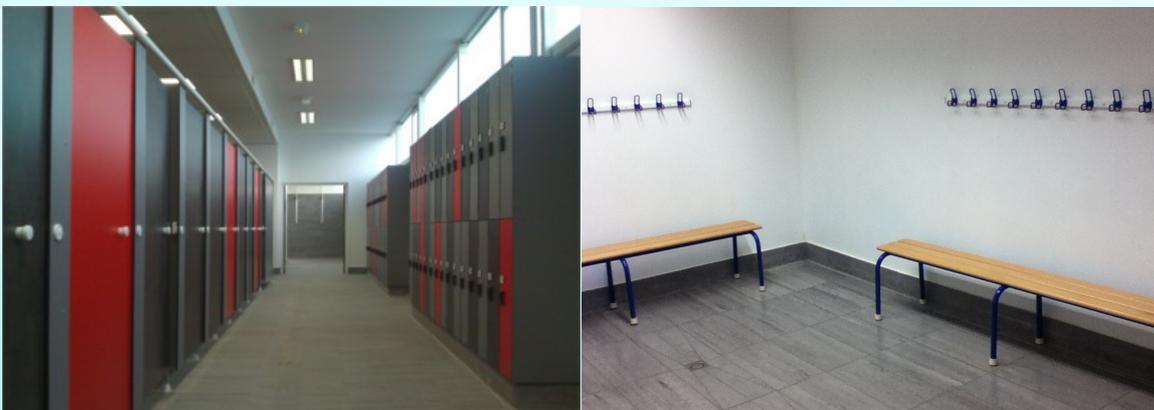
Le hall d'entrée comporte deux accès vers les bassins : à droite vestiaire homme, à gauche vestiaire femme

Une hôtesse d'accueil vous indiquera vos vestiaires. Il vous sera demandé d'émargier et d'indiquer le nombre d'enfants présents dans l'eau.



Zone de déchaussement

À l'entrée des vestiaires les enfants et les adultes enlèvent leurs chaussures dans la zone de déchaussement



La classe sera répartie entre filles et garçons. Si vous êtes seul enseignant, vous pouvez vous faire aider par un parent accompagnateur. Ce parent n'aura toutefois pas l'accès au bassin et attendra le temps de la séance dans le hall d'entrée.

## 1.1.2 Les bassins



**le grand bassin**

Dimension : 15m ( 6 couloirs ) sur 25m  
Profondeur de 1,80m à 3,40m  
système de mise à l'eau pour personnes à mobilité réduite



**le petit bassin**

Dimension : 15m sur 12,5m  
Profondeur de 0,80m à 1,30m  
système de mise à l'eau pour personnes à mobilité réduite

**Aucun enfant ne franchit les pédiluves avant que le responsable du groupe dont il fait partie soit présent et n'en ait donné la consigne.**

## 1.2 Normes d'encadrement et réglementation scolaire

### 1.2.1 Normes d'encadrement à respecter ( circulaire n°2017-127 du 22-8-2017)

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire
<i>moins de 20 élèves</i>	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
<i>de 20 à 30 élèves</i>	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
<i>plus de 30 élèves</i>	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

### 1.2.2 Personnel réglementé

<b>Enseignants</b>	L'enseignement de la natation est assuré sous sa responsabilité. Il conduit la leçon dans le cadre d'un projet pédagogique établi avec l'appui des équipes de circonscription. Il adapte l'organisation pédagogique à la sécurité des élèves. Il assure par un enseignement structuré et progressif l'accès au savoir-nager. Il s'assure que les intervenants respectent l'organisation générale prévue, et tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité des élèves.
<b>Professionnels qualifiés et agréés (MNS)</b>	Ils assistent l'enseignant dans l'encadrement des élèves et l'enseignement de la natation, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves, selon les modalités définies par le projet pédagogique.
<b>Intervenants bénévoles agréés</b>	Uniquement en classe maternelle avec agrément préalable obligatoire. Ils peuvent assister de façon complémentaire l'enseignant ou le MNS dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves. Ils assurent la surveillance du groupe et remplissent une mission d'animation d'activités de découverte du milieu aquatique.
<b>Intervenants bénévoles non agréés</b>	L'accès des bassins leur est interdit. Ils assurent l'encadrement de vie collective (transport, vestiaires, toilettes et douche). Pas d'agrément nécessaire. Autorisation du directeur d'école requise.
<b>ATSEM</b>	En classe maternelle ils assurent l'encadrement de vie collective (transport, vestiaires, toilettes et douche). Un ATSEM est toléré au bord du bassin afin de conduire les élèves aux toilettes.
<b>AVS</b>	Ils accompagnent les élèves qu'ils suivent, y compris dans l'eau quand c'est nécessaire, en référence au PAI (projet d'accueil individuel) au PAP (plan d'accueil personnalisé) ou au PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation).

### 1.2.3 Sécurité

#### *Personnel de surveillance*

La surveillance est assurée, conformément aux instructions officielles, par un personnel exclusivement affecté à cette tâche. En l'occurrence, chaque bassin est surveillé par un Maître-nageur Sauveteur (M.N.S.).



#### *Dispositif de sécurité*

Outre le matériel de secourisme destiné aux piscines ( oxygénothérapie, défibrillateur) l'établissement dispose de perches de sécurité de couleur rouge pouvant être utilisées par tout adulte dans le cadre du secours. Ces perches sont exclues de l'utilisation pédagogique.



Perche ROUGE à utiliser uniquement en cas d'urgence

#### *La sécurité est l'affaire de tous*

Chaque membre de l'équipe d'encadrement participe activement à la sécurité tout au long de son action d'enseignement. Il appartient à l'enseignant, s'il est à même de constater que les conditions de sécurité ne sont pas réunies, de suspendre ou d'interrompre l'activité. De même, les Maîtres-nageurs peuvent refuser l'accès au bassin à une classe ne présentant pas l'encadrement suffisant.

## 1.2.4 Règlement intérieur à l'usage des scolaires

<b>Hygiène :</b>	Tous les adultes présents au bord du bassin ont l'obligation de porter une tenue de bain ou à défaut une tenue de sport.
	Seuls les maillots ou slips de bain sont autorisés. <b>Le port du bonnet de bain est obligatoire.</b>
	Les enfants doivent passer sous la douche avant chaque séance.
	La piscine n'est pas un milieu créateur de verrues, mais au même titre qu'un vestiaire collectif ou un dojo, elle peut être un milieu favorable au développement de celles-ci. L'apparition de verrues plantaires n'est pas un cas de dispense, mais les enfants atteints de cette affection devront néanmoins porter des chaussons spéciaux. Les maladies de peau, ainsi que les plaies récentes, entraînent une dispense momentanée en cas de doute.
<b>Sécurité :</b>	Aucun enfant ne franchit les pédiluves avant que le responsable du groupe dont il fait partie soit présent et n'en ait donné la consigne.
	Les enfants dispensés de natation doivent, dans la mesure du possible, rester à l'école.
	La surveillance des élèves dans les vestiaires relève de la responsabilité de l'enseignant de chaque classe.
	Chaque groupe, chaque classe ayant utilisé du matériel le range en lieu et place à la fin de la séance.



le port du bonnet de bain est obligatoire

## 2 Pédagogie scolaire

### 2.1 Orientation du cadre institutionnel

#### 2.1.1 Un protocole d'évaluation de l'académie de Lille



Inscrite dans le socle commun, l'acquisition du savoir-nager est une priorité nationale.

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique et ne doit pas être confondu avec les activités de la natation sportive. » (BO spécial n°6 du 28 août 2008).

Au regard de cette définition, la natation à l'école primaire se décline en plusieurs compétences que l'élève doit atteindre tout au long de son cursus scolaire.(BO HS n°3 du 19 juin 2008).

Dans ce cadre, le groupe académique propose plusieurs épreuves afin d'évaluer et de renseigner les élèves sur le résultat de leurs actions, contribuant ainsi à leur réussite scolaire.

<p><b>Évaluation d'un niveau de familiarisation</b></p>	<p>Il s'agit pour l'élève d'enchaîner les tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sauter corps vertical</li> <li>• se laisser remonter passivement à la surface</li> <li>• se laisser flotter en position ventrale ou dorsale (5 sec)</li> <li>• regagner le bord situé à 2,50 m</li> </ul>
<p><b>Évaluation d'un niveau d'autonomie</b></p>	<p>L'élève devra enchaîner les 5 tâches en continuité, sans reprise d'appui, sur une distance de 15 mètres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sauter corps vertical</li> <li>• se laisser remonter passivement à la surface</li> <li>• se laisser flotter en position ventrale ou dorsale (5 sec)</li> <li>• passer sous un obstacle flottant (perche, ligne d'eau) situé à 5 m du bord.</li> <li>• se déplacer sur 10 m (sans reprise d'appui, sans matériel)</li> </ul>
<p><b>Évaluation d'un niveau d'autonomie</b></p>	<p>Il est défini comme suit par arrêté du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015 :</p> <p>Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :</p> <p>à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;</li> <li>• franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;</li> <li>• se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;</li> <li>• au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;</li> <li>• faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;</li> <li>• se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;</li> <li>• au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;</li> <li>• se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète;</li> <li>• se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.</li> </ul>

# Evaluation d'un savoir-nager à l'école

## Familiarisation

Nom et prénom:

Ecole :

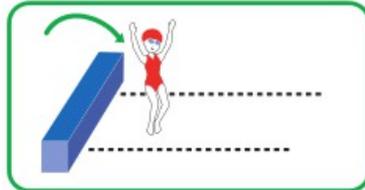
Classe :

Date :

Parcours de capacités, tâches à réaliser en continuité, sans matériel de flottaison, sans reprise d'appuis au bord du bassin (Circulaire 2011-090 du 7/7/2011)

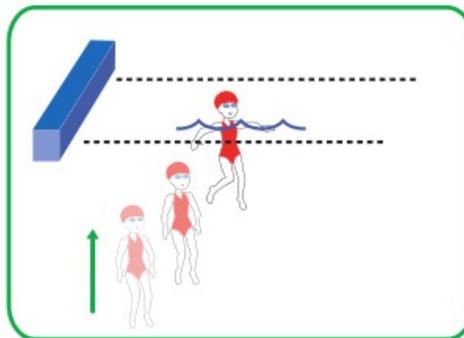
oui non validé



ENTRER DANS L'EAU  
(SAUTER)

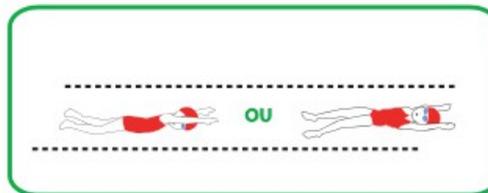
1



REMONTER PASSIVEMENT  
A LA SURFACE

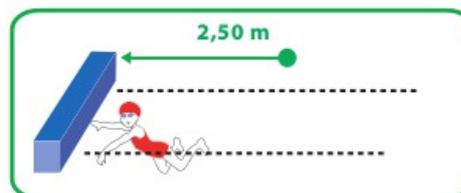
1a

FLOTTER  
SUR LE VENTRE  
**OU**  
SUR LE DOS  
5 secondes



1b

REGAGNER  
LE BORD DU BASSIN



1c

annexe 1

Familiarisation

V.5 © 2012 DSDEN 59

# Evaluation d'un savoir-nager à l'école

## Premier palier : Autonomie

Nom et prénom:

Ecole :

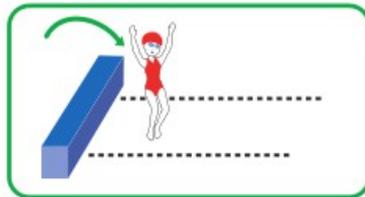
Classe :

Date :

Parcours de capacités, tâches à réaliser en continuité, sans matériel de flottaison, sans reprise d'appuis au bord du bassin (Cirulaire 2011-090 du 7/7/2011)

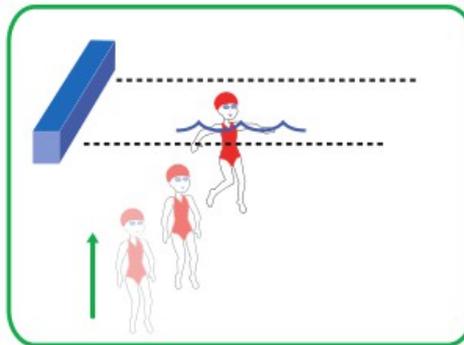
oui non validé



ENTRER DANS L'EAU  
(SAUTER)

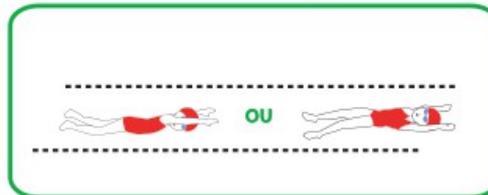
1



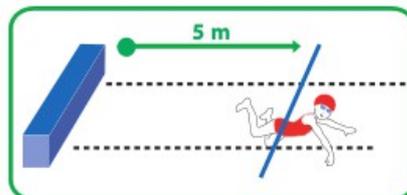
REMONTER PASSIVEMENT  
A LA SURFACE

1a

FLOTTER  
SUR LE VENTRE  
**OU**  
SUR LE DOS  
5 secondes



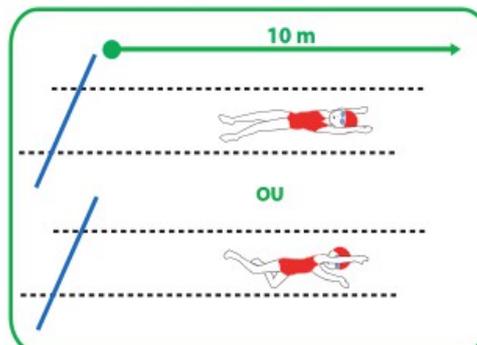
1b



PASSER SOUS UN  
OBSTACLE FLOTTANT  
(perche, ligne d'eau)  
placé à 5 mètres

2

SE DEPLACER  
sur 10 mètres  
SUR LE DOS  
**OU**  
SUR LE VENTRE



3

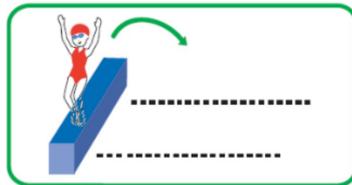
Familiarisation

Autonomie

annexe 2

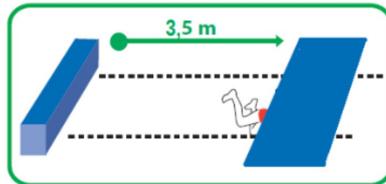
V.5 © 2012 DSDEN 59

# Evaluation du savoir nager à l'école



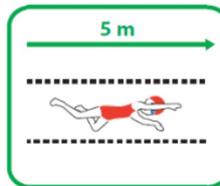
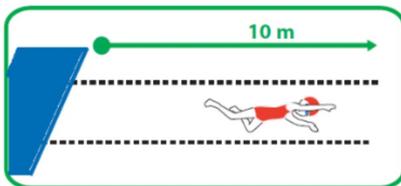
ENTRER DANS L'EAU EN CHUTE ARRIERE

1



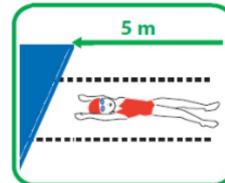
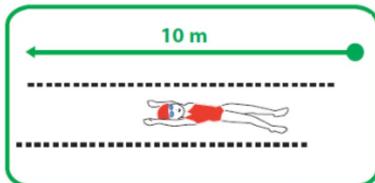
PASSER SOUS UN OBSTACLE D' 1,5 m

2



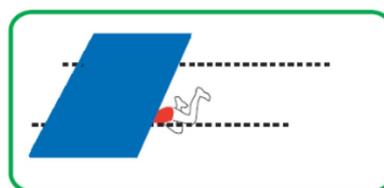
3

SE DEPLACER 10 M EN POSITION VENTRALE - FAIRE UN SURPLACE DE 15 SECONDES - REPRENDRE EN POSITION VENTRALE



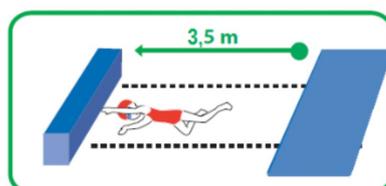
4

FAIRE DEMI-TOUR SANS REPRISE D'APPUI ET PASSER D'UNE POSITION VENTRALE A UNE POSITION DORSALE (bascule)  
SE DEPLACER SUR 10 m EN POSITION DORSALE  
FAIRE DU SURPLACE DURANT 15 SECONDES  
SE DEPLACER JUSQUE L'OBSTACLE EN POSITION DORSALE



SE RETOURNER SUR LE VENTRE POUR  
FRANCHIR A NOUVEAU L'OBSTACLE D' 1,5 m

5



REGAGNER LE POINT DE DEPART  
EN POSITION VENTRALE

6

Familiarisation

Autonomie

Premier degré du savoir-nager

## 2.2 Mise en œuvre de la pédagogie

### 2.2.1 Le protocole d'évaluation des maîtres nageurs

L'équipe des maîtres-nageurs a complété le protocole de l'éducation nationale. Elle propose trois niveaux supplémentaires.

Les compétences natatoires des élèves sont donc réparties selon 6 niveaux :



## 2.2.2 Évaluations de début et de fin de cycle

Dès leur première séance, les élèves sont évalués et répartis pour former deux groupes de travail. Le niveau de chaque élève est noté sur la « fiche de classe » de 1 à 6.

# Séance diagnostique

### Répartition enseignant/MNS\* :

→

\* à remplir en piscine

\*\* peut être pré-rempli à l'aide du livret scolaire

= acquis

Répartition enseignant/MNS* :		début de cycle**						fin de cycle*						
		déplacement mur	ligne perche - tête dans l'eau 1m	Flotter 5''-1,80- nager largeur couloir	familiarisation	autonomie	1° du savoir nager	déplacement mur	ligne perche - tête dans l'eau 1m	Flotter 5''-1,80(R)- largeur couloir(V)	familiarisation	autonomie	1° du savoir nager	
	Nom/Prénom	Groupe*	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
1	Dupont Martin		1	✓	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
2	Lepuis Camille		1	2	✓	4	5	6	1	2	3	4	5	6
3			1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
4			1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
5			1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
6			1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
7			1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
8			1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
9			1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6

Dans cet exemple Camille et Martin ont été évalués lors de leur première séance.

**Martin** : Il est capable de se déplacer le long d'une perche et de la ligne d'eau en grand bassin. Il se déplace sur 1mètre la tête dans l'eau. Il n'a pas réussi tous les tests du niveau 3.

**Camille** : Elle est capable de s'asseoir à 1,80m de profondeur (à l'aide d'une perche), d'effectuer un aller-retour de largeur de couloir (2,50m), d'effectuer un équilibre ventral ou dorsal pendant 5 secondes. Elle a échoué au test de familiarisation.

# Séance d'évaluation de fin de cycle

Martin et Camille ont été testés afin d'évaluer leur progrès.

## Répartition enseignant/MNS\* :

→

\* à remplir en piscine

= acquis

\*\* peut être pré-rempli à l'aide du livret scolaire

	Nom/Prénom	Groupe*	début de cycle**						fin de cycle*					
			déplacement mur	ligne perche - tête dans l'eau 1m	Flotter 5''-1,80- nager largeur couloir	familiarisation	autonomie	1° du savoir nager	déplacement mur	ligne perche - tête dans l'eau 1m	Flotter 5''(B)-1,80(R)- largeur couloir(V)	familiarisation	autonomie	1° du savoir nager
			1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
1	Dupont Martin		1	✓	3	4	5	6	1	2	✓	4	5	6
2	Lepuis Camille		1	2	✓	4	5	6	1	2	3	4	✓	6
3			1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
4			1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
5			1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
6			1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
7			1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
8			1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
9			1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
10			1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6

**Martin** : Il est capable de s'asseoir à 1,80m de profondeur (à l'aide d'une perche), effectuer un aller-retour de largeur de couloir (2,50m), effectuer un équilibre ventral ou dorsal pendant 5 secondes. Il a échoué au test de familiarisation.

**Camille** : Elle a réussi le test de l'autonomie. Elle a échoué au « test du 1<sup>er</sup> degré du savoir nager ».

*Martin est passé du niveau 2 au niveau 3 pendant son cycle.*

*Camille est passée du niveau 3 au niveau 5.*

## 2.2.3 Le livret personnel de l'élève

À l'issue du cycle piscine, chaque élève évalué se voit remettre un livret par la municipalité de Seclin. Ce livret pourra être conservé dans le dossier scolaire de l'enfant, et repris l'année suivante pour être mis à jour.

### Protocole des tests\*

Les tests suivants se font au grand bassin, les actions doivent s'enchaîner.

Pour réussir la FAMILIARISATION il faut :

- 4**
- Entrer dans l'eau corps vertical
  - Se laisser remonter sans bouger
  - Se laisser flotter 5 secondes allongé sur le ventre ou le dos
  - Revenir au bord à 2m50 du départ

Pour réussir l'AUTONOMIE il faut :

- 5**
- Réaliser les 3 premières étapes de la familiarisation
  - Passer sous un obstacle situé à 5 mètres du départ
  - Se déplacer sur 10 mètres

Pour obtenir le SAVOIR NAGER, il faut réaliser sans lunettes :

- 6**
- Une chute arrière à partir du bord
  - Se déplacer vers un obstacle situé à 3m50 du départ
  - Franchir cet obstacle de 1m50 en immersion totale
  - Réaliser un déplacement ventral sur 15 mètres
  - Au signal sonore réaliser une sustentation verticale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement
  - Faire demi-tour sans reprise d'appui et enchaîner avec un déplacement dorsal sur 15 mètres
  - Au signal sonore réaliser une flottaison dorsale pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement
  - Franchir à nouveau l'obstacle
  - Revenir au point de départ en déplacement ventral

\* Ce livret est un outil pédagogique et ne se substitue en aucun cas à un brevet de natation.

Piscine  
municipale  
de Seclin



Ce livret appartient à :



## 2.2.4 Fiches d'aide pédagogique pour les enseignants

Les MNS de la piscine de Seclin mettent à disposition une série de fiches pédagogiques en lien étroit avec les niveaux définis par le projets de l'établissement .

# FICHES ENSEIGNANTS

6 couleurs de fiches

=

6 passages au niveau supérieur

**Piscine  
municipale  
de Seclin**



Élèves de  
niveau :

**1**

Je me déplace le long du mur  
épaules dans l'eau

Vers le  
niveau :

**2**

Je me déplace le long d'une  
perche, de la ligne d'eau, puis tête  
dans l'eau sur 1 mètre.



Élèves de  
niveau :

**2**

Je me déplace le long d'une  
perche, de la ligne d'eau, puis tête  
dans l'eau sur 1 mètre.

Vers le  
niveau :

**3**

Je traverse la largeur d'un couloir.  
Je m'assois à 1m80 de profondeur.  
Je fais l'étoile 5''.



Élèves de  
niveau :

**3**

Je traverse la largeur d'un couloir.  
Je m'assois à 1m80 de  
profondeur. Je fais l'étoile 5''.

Vers le  
niveau :

**4**

Niveau de la FAMILIARISATION  
défini par l'éducation nationale



Élèves de  
niveau :

**4**

Niveau de la FAMILIARISATION  
défini par l'éducation nationale

Vers le  
niveau :

**5**

Niveau de l'AUTONOMIE  
défini par l'éducation nationale



Élèves de  
niveau :

**5**

Niveau de l'AUTONOMIE  
défini par l'éducation nationale

Vers le  
niveau :

**6**

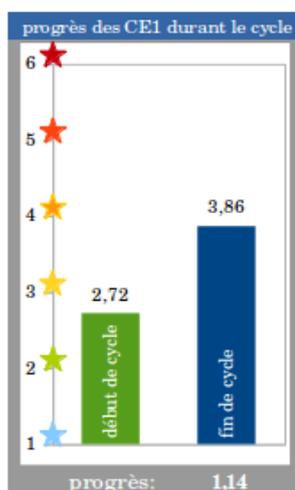
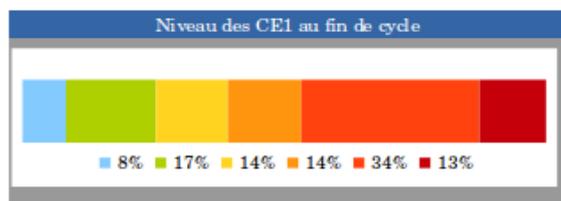
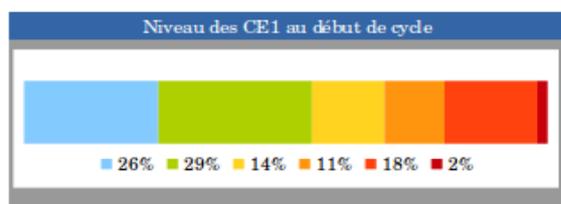
Niveau du SAVOIR  
défini par l'éducation nationale

## 2.2.5 Mise en commun des données statistiques

La piscine municipale de Seclin s'est dotée d'un outils permettant une visualisation synthétique des progrès des élèves.

Exemple avec l'ensemble les classes de CE1 et de CE2 accueillies durant l'année scolaire 2015/16 :

Du niveau 1 à 6, la distribution des élèves peut être visualisée pour le début de cycle et pour la fin de cycle. Ici, 18 % des élèves de CE2 était au niveau 5 ( autonomie ) en début de cycle. Ce chiffre passe à 34 % en fin de cycle.

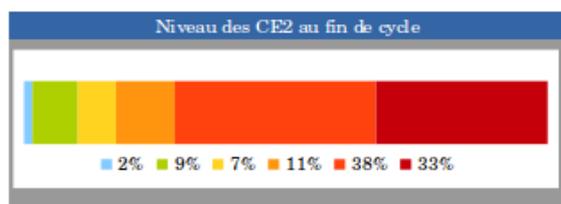
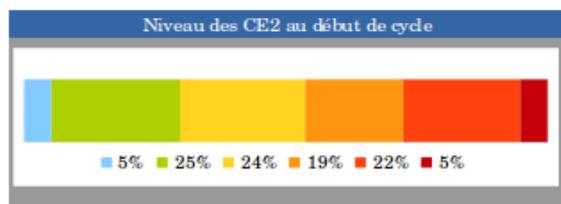


### CE1

effectif	
seclinois :	183
extérieurs :	670
tous total :	853

nombre de séances	
seclinois :	15
extérieurs :	16
toutes origines :	16

progrès	
seclinois :	1,27
extérieurs :	1,11
toutes origines :	1,14



### CE2

effectif	
seclinois :	130
extérieurs :	351
tous total :	481

nombre de séances	
seclinois :	19
extérieurs :	16
toutes origines :	17

progrès	
seclinois :	1,91
extérieurs :	1,05
toutes origines :	1,31